

Activation

Par défaut, les cartes d'identité **ne** sont **pas** activées à leur émission.

C'est au moment d'en demander l'activation que le titulaire de la carte doit indiquer, le cas échéant, les accès spécifiques qu'il ou elle souhaite se voir accorder.

Marche à suivre pour l'activation de votre carte d'identité

Pour demander l'activation de votre carte d'identité, vous devez créer une requête S2C2 distincte. Assurez-vous d'y fournir ou d'y indiquer, selon le cas :

- Numéro de carte d'identité : C'est le numéro à cinq chiffres au verso de votre carte. Si le numéro n'est pas lisible, envoyez une photo du verso de votre carte.
- Présence d'une étoile à l'arrière de la carte : Vérifiez le verso de la carte.
- Lieu de travail principal : correspond normalement à « Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Pavillon André-Roch Lecours ».
- Date de réception de la carte d'identité :
- Précisions sur les accès spécifiques qu'il ou elle souhaite se voir accorder et la raison qui motive la demande : Expliquez pourquoi vous avez besoin de tels ces accès.

Vous serez informé·e des étapes du processus grâce aux plusieurs notifications par courriel qui vous seront transmises à partir de la plateforme S2C2. Une fois la demande placée, il revient au CIUSS d'en assurer le traitement. Vous recevrez donc une notification concernant le traitement initial, suivie d'une confirmation de prise en charge par le personnel du CCSMTL, puis une notification d'approbation de la demande.

Vous constaterez vous-même lors de l'utilisation si la carte a effectivement été activée.

NOTA : Il existe un retard considérable du côté du CIUSS dans le processus de traitement de ce type de demandes. Nous avons des requêtes urgentes en cours depuis juillet dernier. Dans sa plus récente communication en date du 8 novembre, Myrian Bergeron, Agente logistique des cartes d'identité auprès du CCSMTL, mentionne que l'enjeu technologique qui les empêche d'assurer l'activation n'est toujours pas réglé.